

REGLEMENT DE CONCOURS
de la Société Cynologique Suisse SCS
pour les disciplines sportives
AGILITY | MOBILITY | OBEDIENCE

DIRECTIVE
Oldie

valable à partir du 01.01.2023

TABLE DES MATIÈRES

1	Généralités	3
1.1	Agility Oldie	3
1.2	Âge	3
1.3	Admission aux épreuves	3
1.4	Licence	3
2	Règlement	3
2.1	Épreuves.....	3
2.2	Niveaux de performance	3
2.3	Jugement	3
2.4	Résultats.....	3
3	Obstacles	4
3.1	Hauteur des Sauts	4
3.2	Pneu/Mur	4
3.3	Palissade	4
4	Validité.....	4

Note sur la formulation neutre en termes de genre

Pour des raisons de lisibilité, la différenciation entre les genres a été supprimée. Les termes correspondants s'appliquent en principe à tous les genres aux fins de l'égalité de traitement.

La CTAMO édicte cette directive basée sur art. 9.1 du règlement d'agility du règlement de concours de la SCS pour Agility Mobility Obedience.

1 GÉNÉRALITÉS

1.1 Agility Oldie

Agility Oldie est réalisé en Suisse avec quelques restrictions mentionnées ci-dessous.

Avec cette classe ont veut permettre aux chiens de continuer d'exercer le sport agility avec des exigences réduites.

1.2 Âge

Le conducteur du chien est libre de laisser classer son chien âgé d'au moins 8 ans dans la classe oldie.

1.3 Admission aux épreuves

Dans la mesure où le chien a atteint l'âge de huit ans, le propriétaire du chien peut lui-même régler le statut sur oldie dans le Dashboard.

À partir de cette date le chien ne peut courir que dans la classe oldie. Un retour dans les autres classes de performance n'est plus possible.

1.4 Licence

Oldies n'ont plus besoin de licence. Si le chien continue à pratiquer l'obédience, le propriétaire du chien doit s'annoncer au secrétariat de la CTAMO afin de maintenir la licence pour l'obédience.

2 RÈGLEMENT

2.1 Épreuves

Au maximum 2 épreuves sont organisées, donc au moins une épreuve agility et une épreuve jumping.

2.2 Niveaux de performance

Dans la classe oldie il n'existe pas de niveau de performance. Le degré de difficulté des épreuves ne doit pas être plus haut que celui de la catégorie 2. Pour donner à l'organisateur plus de liberté d'action en faisant l'horaire, le club organisant le concours est libre de décider si les oldies courent dans les épreuves de la classe 1 ou de la classe 2.

2.3 Jugement

Les oldies sont jugés selon le règlement valable sous considération d'une vitesse réduite (p.e. agility jusqu'à max 2.6 m/s, jumping jusqu'à max 2,9 m/s).

2.4 Résultats

Des listes de résultats sont faites pour les épreuves de la classe oldie. Les résultats ne sont pas affichés dans le dashboard.

3 OBSTACLES

3.1 Hauteur des Sauts

Les hauteurs et largeurs sont les suivantes :

Sauts (hauteurs maximum)

Large et Intermediale	40 cm
Medium	30 cm
Small	20 cm

Saut en longueur (largeurs maximum)

Large et Intermediale	80 cm
Medium	50 cm
Small	30 cm

3.2 Pneu/Mur

Le pneu et le mur ne sont pas utilisés et si possible changés par un saut ou un tunnel dans les épreuves de la classe 1 ou 2 utilisées pour la classe oldie.

3.3 Palissade

La palissade est mise sur une hauteur de 135-140 cm pour les chiens large et intermediale, medium et small.

4 VALIDITÉ

Cette directive a été décidée par la CTAMO le 07.11.2022 et entre en vigueur le 01.01.2023. Elle remplace toutes les autres dispositions concernant ce contexte.

En cas de divergence dans l'interprétation des textes français et allemand, la version allemande fait foi.

Peter Feer
Président CTAMO

Sascha Grunder
Vice-président CTAMO